

**FORMULE E**

Cette formule placée dans une enveloppe imprimée marquée "Statistique fédérale—Franco. Pénalité pour usage illégal—\$300", et correctement adressée, jouira de la FRANCHISE POSTALE.

**PROVINCE DE QUÉBEC—BULLETIN STATISTIQUE DE MARIAGE—MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL**

1. LIEU DU MARIAGE	Comté municipal	Isle de Montréal	Nom officiel de la municipalité civile ou du canton	Montréal	Cité	IMPORTANT Apposer un X sur le mot qui s'applique à cette municipalité ou ce territoire
	Rue	Boulevard Frank 5949		Ville		
	Lieu de la célébration (Eglise ou maison privée)	Notre Dame du Perpetuel Secours		Village		
				Paroisse		
					Canton	

**ÉPOUX**

**ÉPOUSE**

2. Province	P. Q.	Comté municipal	Isle de Mtlt.	3. Province	P. Q.	Comté municipal	
Nom officiel de la municipalité civile ou du canton	Montréal		RÉSIDENCE	Nom officiel de la municipalité civile ou du canton	Montréal		
Adresse (après mariage)	Rue Evelyn N° 3421		Adresse (après mariage)	Rue Evelyn N° 3421			

4. Raymond Trouzelle	NOMS EN ENTIER	14. Gabrielle Vézina
5. Operateur (Métier, profession ou genre de travail) "Northern Electric" (Industrie ou commerce où employé)	OCCUPATION OU INDUSTRIE	15. Operatrice (Métier, profession ou genre de travail) Imperial Tobacco (Industrie ou commerce où employé)

6. Célibataire	ÉTAT CONJUGAL (Célibataire, veuf(ve) ou divorcé(e))	16. Célibataire	
7. Age au dernier anniversaire	8. Date de naissance	17. Age au dernier anniversaire	18. Date de naissance
30 ans	7 juin 1919 (mois) (jour) (année)	20 ans	18 avril 1929 (mois) (jour) (année)

9. Catholique	RELIGION	19. Catholique	
10. Citoyenneté	11. Origine raciale	20. Citoyenneté	21. Origine raciale
C	F	C	F
12. P. Q.	LIEU DE NAISSANCE (Epoux et épouse)	22. P. Q.	
13. P. Q.	LIEU DE NAISSANCE (des pères)	23. P. Q.	

24. Date du mariage	21 mai 1949 (mois) (jour) (année)	25. Licence ou bans	fran
---------------------	--------------------------------------	---------------------	------

26. LIEU DE L'ENREGISTREMENT DE CE MARIAGE	(a) Nom de la paroisse ou église	N. D. P. S.	27. Nom du ministre du culte officiant
	(b) Municipalité civile de	Montréal	
	(c) Comté municipal de	Montréal	28. Religion du ministre du culte officiant
	(d) Date de l'enregistrement	21 mai 1949	
			C. R. 106774

ÉCRIRE LISIÈLEMENT AVEC UNE ENCRE INDELÉBILE—CECI EST UN DOCUMENT PERMANENT

Chaque information doit être donnée minutieusement. La citoyenneté est définie la nation à laquelle l'individu doit allégeance. Le terme "Canadien" s'applique à toute personne qui jouit de la citoyenneté au Canada. Est désignée sous ce terme toute personne née au Canada qui subéquentement n'a pas acquis d'autre nationalité. L'ORIGINE RACIALE sera indiquée en disant à quel peuple chacun des parents appartient, ou quelle est leur race, soit Anglais, Irlandais, Écossais, Français, Allemand, Russe, Ukrainien (Ruthène), etc. On ne doit pas se servir des mots "Canadien" ou "Américain", car ils expriment la citoyenneté, mais ne désignent ni une race, ni un peuple.